

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n°: 085249 NORAUTO M2C913 5W-30

Date de la version précédente: 2016-01-19 Date de révision: 2016-02-29 Version 1.04

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA

SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit NORAUTO M2C913 5W-30

Numéro EM4 Substance/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisations identifiées Huile moteur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur TOTAL LUBRIFIANTS

562 Avenue du Parc de L'ile 92029 Nanterre Cedex

**FRANCE** 

Tél: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 84 71

#### Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Point de contact HSE

Adresse e-mail rm.msds-lubs@total.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 49 00 00 49 (24h/24, 7j/7)

ORFILA (INRS) Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

En France : - PARIS : Hôpital Fernand Widal 200, rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cédex 10 , Tel : 01.40.05.48.48. - MARSEILLE : Hopital Salvator, 249 bd Ste Marguerite 13274 Marseille cedex 5, Tel : 04.91.75.25.25. - LYON : Hopital Edouard Herriot, 5 place d'Arsonval, 69437 Lyon cedex 3, Tel : 04.72.11.69.11. - NANCY : Hopital central, 29 Av du Mal De Lattre de

Tassigny, 54000 Nancy, Tel: 03.83.32.36.36 ou le SAMU: Tel (15)

# Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2.

# Classification

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2 - (H319)



> Date de révision: 2016-02-29 Version 1.04

# 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon

**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008** 

Contient C14-16-18 Alkyl phenol



# Mention d'avertissement

ATTENTION

#### Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

#### Conseils de prudence

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/ du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

Contient C14-16-18 Alkyl phenol Peut produire une réaction allergique

#### 2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Propriétés environnementales Ne pas rejeter dans l'environnement.

#### Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.2. Mélange

Composants dangereux					
Nom Chimique	NoCE	Numéro d'Enregistrement REACH	NoCAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement	276-738-4	01-2119474889-13	72623-87-1	70-<80	Asp. Tox. 1 (H304)
bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)]	298-577-9	01-2119543726-33	93819-94-4	1-<2.5	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aguatic Chronic 2 (H411)



Date de révision: 2016-02-29 Version 1.04

bis(nonylphenyl)amine	253-249-4	01-2119488911-28	36878-20-3	1-<2.5	Aquatic Chronic 4 (H413)
C14-16-18 Alkyl phenol	-	01-2119498288-19	^	1-<2.5	Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 4 (H413)

Informations complémentaires

Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode

IP 346.

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU

DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Demander l'avis médical d'un spécialiste.

Contact avec la peau Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avec de l'eau et du savon.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Inhalation** Amener la victime à l'air libre.

Ingestion NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler

immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux

Non classé. Le fournisseur de certains composants entrant dans la formulation indique que

la classification comme irritant n'est pas requise.\*\*\*

Contact avec la peau Non classé. Peut déclencher une réaction allergique.

Inhalation Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du

système respiratoire.

Ingestion Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des

vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Conseils aux médecins Traiter de façon symptomatique.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## **5.1.** Moyens d'extinction



# **NORAUTO M2C913 5W-30**

Date de révision: 2016-02-29 Version 1.04

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels

> que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. Sulfure d'hydrogène. Oxydes de

soufre. Mercaptans.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte

contre le feu

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Autres informations** 

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

#### Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales

Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Eliminer toute source d'ignition.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Endiguer. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir rubrique 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

# 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection

individuelle

Voir section 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets Voir rubrique 13 pour plus de détails.

# Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE



# **NORAUTO M2C913 5W-30**

Date de révision: 2016-02-29 Version 1.04

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Prévention des incendies et des

explosions

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre, établir une liaison équipotentiellle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de

transfert/réception.

Mesures d'hygiène Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact

avec le produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuver les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons

imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

stockage

Mesures techniques/Conditions de Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il v a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Protéger de l'humidité.

Oxydants forts. Matières à éviter

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Pas d'information disponible.

Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Brouillard d'huile minérale : Limites d'exposition

USA: OSHA (PEL) TWA 5 mg/m3, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m3, STEL 10 mg/m3, ACGIH

(TLV) TWA 5 mg/m³ (hautement raffinée)

Légende Voir rubrique 16

DNFI Travaillour (industrial/professionnel)

DIALE Travallied (Industrier/professionile)						
Nom Chimique	Effets systémiques à	Effets locaux à court	Effets systémiques à	Effets locaux à long		
	court terme	terme	long terme	terme		
Huiles lubrifiantes				5.4 mg/m <sup>3</sup> /8h (aerosol -		



Date de révision: 2016-02-29 Version 1.04

(pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement 72623-87-1			inhalation)
bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)] 93819-94-4		0.58 mg/kg Dermal 8.31 mg/m³ Inhalation	
bis(nonylphenyl)amine 36878-20-3		0.62 mg/kg bw/day Dermal 4.37 mg/m³ Inhalation	

DNEL Consommateur

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement 72623-87-1				1.2 mg/m³/24h (aerosol - inhalation)
bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)] 93819-94-4			0.29 mg/kg Dermal 2.11 mg/m³ Inhalation 0.24 mg/kg Oral	
bis(nonylphenyl)amine 36878-20-3			0.31 mg/kg bw/day Dermal 1.09 mg/m³ Inhalation 0.31 mg/kg bw/day Oral	

# Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
Huiles lubrifiantes						9.33 mg/kg food
(pétrole), C20-50						
base huile neutre,						
hydrotraitement						
72623-87-1						
bis(dithiophosphate)	0.004 mg/l fw	0.0116 mg/kg dw	0.00528 mg/kg		100 mg/l	10.67 mg/kg food
de zinc de	0.0046 mg/l mw	fw	soil dw			
bis[O-(6-méthylhept	0.021 mg/l or	0.00116 mg/kg				
yle)] et de		dw mw				
bis[O-(sec-butyle)]						
93819-94-4						
bis(nonylphenyl)ami	0.1 mg/l fw	132000 mg/kg dw	263000 mg/kg dw		1 mg/l	
ne	0.01 mg/l mw	fw				
36878-20-3	1 mg/l or	13200 mg/kg dw				
		mw				

8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôle de l'exposition professionnelle



Date de révision: 2016-02-29 Version 1.04

Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

#### Équipement de protection individuelle

Informations générales Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs

d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit

sous sa forme commercialisée.

Protection respiratoire Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont

confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Type A/P2. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs

utilisations.

Protection des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale. Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du

corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité.

Vêtements de protection à manches longues.

**Protection des mains**Gants résistants aux hydrocarbures: Caoutchouc fluoré, Caoutchouc nitrile. Lors de contact

prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de

remplacement.

# Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

# Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect limpide
Couleur jaune
État physique @20°C Liquide
Odeur caractéristique

Seuil olfactif Pas d'information disponible

Propriété Valeurs Remarques Méthode

**pH** Non applicable

Point/intervalle de fusion Pas d'information disponible

Point/intervalle d'ébullition Pas d'information disponible



Date de révision: 2016-02-29 Version 1.04

Point d'éclair 220 °C 428 °F

Taux d'évaporationPas d'information disponibleLimites d'inflammabilité dans l'airPas d'information disponible

supérieurePas d'information disponibleinférieurePas d'information disponiblePression de vapeurPas d'information disponibleDensité de vapeurPas d'information disponible

Densité relative0.850@ 15 °CMasse volumique $850 \text{ kg/m}^3$ @ 15 °C

Masse volumique 850 kg/m³ @ 15 °C Hydrosolubilité Insoluble

Solubilité dans d'autres solvantsPas d'information disponiblelogPowPas d'information disponibleTempérature d'auto-inflammabilitéPas d'information disponibleTempérature de décompositionPas d'information disponible

Viscosité, cinématique 56 mm2/s @ 40 °C ISO 3104

Propriétés explosives Non-explosif
Propriétés oxydantes Non applicable

Possibilité de réactions Pas d'information disponible

dangereuses

9.2. Autres informations

Point de congélation Pas d'information disponible

## Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

**Informations générales** Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses** Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter La chaleur (températures supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition,

les flammes, l'électricité statique.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Oxydants forts.



Date de révision: 2016-02-29 Version 1.04

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies, Sulfure d'hydrogène, Oxydes de soufre, Mercaptans.

## Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Contact avec la peau . Non classé. Peut déclencher une réaction allergique.

Contact avec les yeux . Non classé. Le fournisseur de certains composants entrant dans la formulation indique

que la classification comme irritant n'est pas requise.\*\*\*

**Inhalation** . Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation

du système respiratoire.

**Ingestion** . Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées,

des vomissements et des diarrhées.

 ATEmix (voie orale)
 6,601.00 mg/kg

 ATEmix (voie cutanée)
 6,526.00 mg/kg

 ATEmix
 6.80 mg/l

(inhalation-poussière/brouillard)

#### Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat -	LD50 > 5000 mg/kg bw (rabbit -	LC50 (4h) > 5 mg/l (aerosol) (rat
huile neutre, hydrotraitement	OECD 401)	OECD 402)	OECD 403)
bis(dithiophosphate) de zinc de	LD50 2600 mg/kg (Rat)	LD50 > 3160 mg/kg (Rabbit -	
bis[O-(6-méthylheptyle)] et de		OECD 402)	
bis[O-(sec-butyle)]		,	
bis(nonylphenyl)amine	LD50 > 5000 mg/kg (Rat - OECD	LD50 > 2000 mg/kg (Rat - OECD	
, , , , ,	401)	402)	

#### Sensibilisation

Sensibilisation Non classé sensibilisant. Contient une (des) substance(s) sensibilisante(s). Peut

déclencher une réaction allergique. Le fournisseur d'un des composants entrant dans la formulation indique que les données dont il dispose montrent qu'au taux d'utilisation

appliqué, aucune classification comme sensibilisant n'est requise.

Effets spécifiques

Cancérogénicité Ce produit n'est pas classé cancérogène. Lors de l'utilisation dans les moteurs, l'huile est

contaminée par de faibles quantités de produits de combustion. Les huiles moteurs usagées ont occasionné des cancers de la peau sur des souris lors de leur application répétée ou continue. Le contact occasionnel de l'huile moteur usagée avec la peau ne devrait pas provoquer d'effets graves sur l'homme à condition de l'éliminer par un nettoyage

efficace à l'eau et au savon.

**Mutagénicité** Ce produit n'est pas classé mutagène.

**Toxicité pour la reproduction**Ce produit ne présente pas de risques connus ou suspectés pour la reproduction.



# **NORAUTO M2C913 5W-30**

Date de révision: 2016-02-29 Version 1.04

Toxicité par administration répétée

**Toxicité subchronique** Pas d'information disponible.

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Autres informations

Autres effets néfastes Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite

d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

# Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Non classé.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

## Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les
		les autres invertébrés		microorganismes
		aquatiques.		
Huiles lubrifiantes (pétrole),	EL50 (48h) > 100 mg	EL50 (48h) > 10000 mg/l	LL50 (96h) > 100 mg/l	
C20-50 base huile neutre,	(Pseudokirchnerella	(Daphnia magna - OECD	(Oncorhynchus mykiss -	
hydrotraitement	subcapitata - OECD 201)	202)	OECD 203)	
72623-87-1		LL50 (24h) > 10000 mg/l		
		(Gammarus pulex - OECD		
		202)		
		LL50 (48h) > 10000 mg/l		
		(Gammarus pulex - OECD		
		202)		
		LL50 (72h) > 10000 mg/l		
		(Gammarus pulex - OECD		
		202)		
		LL50 (96h) > 10000 mg/l		
		(Gammarus pulex - OECD		
		202)		
bis(dithiophosphate) de zinc	EbC50 (96h) 2.1 mg/l	EL50 (48h) 5.4 mg/l Daphnia	LC50 (96h) 4.5 mg/l	
de bis[O-(6-méthylheptyle)]	Selenastrum capricornutum	magna (OECD 202)	Oncorhynchus mykiss	
et de bis[O-(sec-butyle)]	(OECD 201)		(OECD 203)	
93819-94-4				
bis(nonylphenyl)amine	EC50 (72h) > 100 mg/l	EC50 (48h) > 100 mg/l	LC50 (96h) > 100 mg/l	
36878-20-3	(Desmodesmus subspicatus	(Daphnia magna - OECD	(Brachyanio rerio - OECD	
	- OECD 201)	202)	203)	
C14-16-18 Alkyl phenol		EC50(48h) > 100 mg/l		
^ -		(Daphnia magna - static -		
		OECD202)		

<u>Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit</u>
Pas d'information disponible.



# **NORAUTO M2C913 5W-30**

Date de révision: 2016-02-29 Version 1.04

#### Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement 72623-87-1	NOEL (72h) >= 100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201)	NOEL (21d) 10 mg/l (Daphnia magna - OECD 211)	NOEL (14/28d) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox) NOEL (96h) > 100 mg/l (Pimephales promelas - OECD 203)	

#### Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.

# 12.2. Persistance et dégradabilité

## Informations générales

Pas d'information disponible.

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit Pas d'information disponible.

logPow Pas d'information disponible

Informations sur les composants .\*\*\*

Nom Chimique	log Pow
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement -	4.1
72623-87-1	
bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de	0.9
bis[O-(sec-butyle)] - 93819-94-4	
bis(nonylphenyl)amine - 36878-20-3	7.7

# 12.4. Mobilité dans le sol

Sol Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le

sol.

Air II y a peu de pertes par évaporation.

Eau Insoluble. Le produit s'étale à la surface de l'eau.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

**Évaluation PBT et vPvB** Pas d'information disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Informations générales** Pas d'information disponible.

#### Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION



# **NORAUTO M2C913 5W-30**

Date de révision: 2016-02-29 Version 1.04

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Ne pas rejeter dans l'environnement. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Après usage, cette huile doit être transférée à un site de collecte. L'élimination inappropriée des huiles usagées est un risque pour l'environnement. Tout mélange avec d'autres substances telles que solvants, liquides de freinage et de refroidissement est interdit.

Emballages contaminés

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

No de déchet suivant le CED

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:. 13 02 05. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

## Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID non réglementé

IMDG/IMO non réglementé

ICAO/IATA non réglementé

ADN non réglementé

## Rubrique 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

Information supplémentaire

Pas d'information disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Pas d'information disponible

15.3. Information sur les législations nationales



Date de révision: 2016-02-29 Version 1.04

#### **France**

• Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée.

• Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).

Maladies Professionnelles Tableau(x) applicable(s) n° 36, 34

# Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

#### Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet

dw = dry weight = poids sec

fw = fresh water = eau douce

mw = marine water = eau de mer

or = occasional release = relargage occasionnel

#### Légende Section 8

VME : Valeur limite Moyenne d'Exposition

VLCT: Valeur Limite Court Terme

TWA (Time Weight Average): Valeur moyenne d'exposition



Date de révision: 2016-02-29 Version 1.04

STEL (Short Term Exposure Limit): Valeur limite d'exposition à court terme

+ Produit sensibilisant \* Désignation de la peau

\* Désignation du Danger C: Cancérogène

M: Mutagène R: Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2016-02-29

**Révision** \*\*\* Indique la section remise à jour.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité